

LOI n° 94-004 du 17 janvier 1994
autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 28 octobre 1993
entre le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie
et le Fonds Africain de développement (FAD) relatif au financement
du projet d'Appui au Secteur de la Pêche.

L'Assemblée Nationale et le sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article premier : Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord de prêt signé le 28 octobre 1993 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de développement (FAD) d'un montant de dix millions cent trente deux mille unités de compte, destiné au financement du projet d'Appui au Secteur de la Pêche.

Article 2 : La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de 1994

Fait à Nouakchott, le 17 Janvier 1994

Le Président de la République

MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA